

Dans la commune ...

NOM DE LA SALLE

56 bulletins ont été recueillis pour la dénomination de la salle polyvalente. Les cinq suggestions soumises au vote étaient : Le Grée, Alexandre BERNARD, Louis BOGARD, La Parenthèse et Les Trois Rivières.

Le conseil municipal a validé le nom « *Les Trois Rivières* » plébiscité par le plus grand nombre.



PRISE DE FONCTION D'UN NOUVEL AGENT TECHNIQUE

Depuis le 18 mai, un nouvel agent, Florent BURGAUD, a pris ses fonctions aux services techniques de la commune.



Florent, âgé de 32 ans, réside à Belligné. Son parcours professionnel est atypique. Effectivement, il est titulaire d'un brevet de maîtrise en boulangerie où il a exercé entre l'âge de 14 à 24 ans. Puis, il effectue une reconversion professionnelle pendant 2 ans comme pépiniériste. Il est ensuite employé trois ans comme cariste

au sein de l'entreprise SAXO à Saint-Florent-Le-Vieil.

La rénovation de sa maison lui prend du temps. Pour allier travail de proximité et vie personnelle, il occupe le poste de référent au service technique de la commune de Saint Sulpice des Landes depuis juin 2017 dont une année d'exercice sur la commune de Maumusson. Après ces quatre années de bons et loyaux services, il décide de remettre sa vie professionnelle en question pour postuler en tant qu'agent technique polyvalent au sein d'une autre commune.

Il exerce en binôme avec Denis GUILLON avec comme missions particulières : l'entretien des espaces verts, la voirie et les bâtiments communaux.

La durée hebdomadaire de son emploi est fixée à 35 heures.

AGENDA

Les manifestations annoncées dans cet agenda sont inscrites sous réserve de l'amélioration des conditions sanitaires.

JUIN

Dimanche 6

Concours sauts d'obstacles - Pied Bercy

Dimanche 20

Elections départementales et régionales
1er tour, 8h-18h

Dimanche 27

Elections départementales et régionales
2ème tour, 8h-18h

Dimanche 27

Concours régional - Les Amis du Palet

Mercredi 30

Porte ouverte Les Lutins

JUILLET

Lundi 5

Séance du Conseil Municipal

ANNULATIONS :

Dimanche 20

Randonnées du Comité des Fêtes

Dimanche 27

Kermesse de l'école Sainte Marie

Prochaine parution de *La Feuille Verte* :
vendredi 9 juillet 2021.
Merci de nous transmettre vos propositions d'articles avant le mercredi 30 juin.

Dans la Mairie ...

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2021
- Tarifs 2021-2022 de la restauration scolaire
- Tarifs 2021-2022 de l'accueil périscolaire
- Pôle Santé : tarifs de la location des locaux
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pouillé-Les-Côteaux
- Application d'une redevance pour le dépôt illégal de déchets
- Fonds de solidarité pour le logement 2021
- Transfert de compétence "organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- Comptes-rendus des commissions et comités
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal sera affiché sur le panneau extérieur de la Mairie, et disponible sur le site www.larocheblanche.fr

8 MAI 2021

Il était hors de question que le drapeau de l'UNC/AFN de La Roche Blanche ne sorte pas pour la cérémonie du 8 mai 2021, privé de cérémonie depuis plus d'un an. Au regard de la situation sanitaire la cérémonie s'est tenue en délégation restreinte.

Etaient présents, le porte-drapeau ainsi que les anciens combattants et des élus.

Devant le monument aux Morts, le Maire Jacques PRAUD a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, avant de déposer une gerbe, accompagné d'un jeune garçon. Les personnes présentes ont écouté l'ordre du Jour n° 9 du Général DE GAULLE déclamé par le Correspondant Défense, Charbel GAUTIER puis ont respecté une minute de silence suivie par la Marseillaise. La cérémonie s'est terminée par le Chant des Partisans.



Dans les commerces ...

L'ORPIN

Le restaurant L'Orpin sera fermé pour congés du samedi 10 juillet au dimanche 1er août 2021 inclus.



PREMIER COUP DE PIOCHE POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE SANTE

Isabelle BIZEUL, infirmière et Fanny ROCHETTE, ostéopathe, exerceront au sein du nouveau pôle santé implanté au 165 rue des marronniers à proximité de l'accueil périscolaire « Le Colibri ». Leur installation sera effective courant juillet. La fin de longs mois d'efforts pour réaliser cette construction afin de répondre favorablement au cabinet d'infirmières arrivant en fin de bail et pour l'installation d'un praticien supplémentaire.

L'aménagement fonctionnel de ce pôle santé offrira les meilleures conditions possibles pour exercer leur profession et permettra de proposer une offre de soins plus importante.



Contacts :

Isabelle BIZEUL, infirmière : 06.17.07.90.70

Fanny ROCHETTE, ostéopathe : 06.42.94.64.35

fanny.rochette.osteopathe@gmail.com

UN ARBRE CENTENAIRE TOMBE

Le jeudi 6 mai vers 13H45, une bourrasque a fini par terrasser un chêne vénérable.

A l'arrivée des riverains, l'arbre déraciné entravait le chemin piéton reliant la rue Saint-Michel et la rue du Pressoir. Dans sa chute, les racines ont détruit un hangar de tôle et les branches ont endommagées un pignon de toiture et un portail. Sa chute n'a fait aucune victime.

Les services techniques sont intervenus pour interdire immédiatement les accès et fermer le passage par la mise en place de barrières et de rubans de signalisation réfléchissant.

La commune a répertorié quelques arbres « classés remarquables ». Celui-ci était un chêne aux dimensions importantes avec un tronc de 1 mètre de diamètre, d'une hauteur de 16 mètres et d'une envergure de plus de 20 mètres. L'estimation de son âge est de 125 à 150 ans.

Leurs dimensions, leur âge, le risque face aux conditions météorologiques sont autant de critères qui justifient une surveillance accrue des arbres voisins.





ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Lors des prochains scrutins, un rappel de la mise en œuvre des mesures barrières exigées dans le contexte sanitaire actuel sera réalisé : distance entre les électeurs (1,50m), nombre limité de votants dans la salle et gestes barrières obligatoires (lavages des mains par gel hydroalcoolique et port du masque). Un parcours particulier sera aménagé pour éviter les rapprochements et les croisements entre les électeurs.

Enfin et pour éviter la confusion dans l'esprit des électeurs du fait de la tenue d'un double scrutin dans une même salle, un parcours propre à chaque scrutin, affecté d'un code couleur particulier sera installé. A ce titre, les enveloppes mises à disposition par l'État seront aussi de couleur différente pour chacun des deux scrutins.



Les électeurs sont invités à apporter leur propre stylo à bille de couleur noire ou bleue pour faciliter le respect des gestes sanitaires lors de l'émargement sur la liste électorale.

LES PROCURATIONS

En raison du contexte sanitaire, le vote par procuration est encouragé. Chaque mandataire pourra disposer de deux procurations. Depuis avril, il est possible d'établir la demande en ligne, via maprocuration.gouv.fr. Ce service en partie dématérialisé, oblige quand même à se rendre à la gendarmerie.



VALIDITÉ CARTE ÉLECTORALE

Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales, la dernière carte d'électeur reçue est toujours valable.

Pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales après le 7 février 2020, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Rappel : Seule, la carte d'électeur ne suffit pas : une pièce d'identité est obligatoire, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou Passeport
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Permis de conduire sécurisé (en cours de validité) conforme au format "Union européenne"
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.



A QUOI SERT LE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL ?

Ses compétences sont multiples et il intervient à chaque étape de la vie des habitants de la Loire-Atlantique. Dans les domaines de :

- la Solidarité : Enfance-Familles, Personnes âgées et handicapées, versement de l'APA et de la PCH, Insertion sociale, versement du RSA, transport des élèves handicapés.
- Les collèges (construction, entretien, équipement et fonctionnement)
- Les 4300 kms de routes départementales
- Les services d'incendie et de secours
- Le déploiement du très haut débit
- Le tourisme et la promotion du territoire
- Le sport et la culture
- La transition écologique.

L'élu départemental est l'interlocuteur privilégié des maires et accompagne le développement des communes par le biais de subventions (par exemple pour La Roche Blanche : participation à la construction de l'atelier municipal, la rénovation de la salle polyvalente, aménagement de la liaison douce de la Métairie...)

Qui est élu lors des élections départementales ?

Les élections départementales ont lieu à l'échelle du canton, qui est une division du Département. Il y a 31 cantons en Loire-Atlantique. Dans chaque canton, un binôme de conseillers se présentera composé d'une femme et d'un homme. Chaque conseiller dispose d'un(e) remplaçant(e). Le mandat est de 6 ans.



A QUOI SERT LE CONSEILLER RÉGIONAL ?

Chaque Conseil Régional est doté de sièges pourvus pour six ans. La Région Pays de la Loire compte 93 conseillers pour 5 départements. Les électeurs votent pour une liste fermée de candidats, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent respecter la parité homme/femme.

En France, le Conseil Régional est l'assemblée délibérante des régions. Il gère les affaires de la Région. Il exerce des compétences notamment dans le domaine des lycées, des transports dits « régionaux » (Transport Express Régional) et de l'action économique.

Les compétences exclusives des régions :

- Développement économique
- Gestion des programmes européens
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Lycées
- Aménagement du territoire et environnement
- Transports.

(Participation à la construction de l'atelier municipal, la rénovation de la salle polyvalente et l'extension de l'accueil périscolaire...)

Dans la pratique ...

DEPOTS SAUVAGES DE SACS JAUNES

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les particuliers qui réalisent des dépôts sauvages à pied s'exposent aujourd'hui à une amende de 68 €, majorée à 180 € en cas de paiement tardif. Le PV atteint un maximum de 1 500 €, si les déchets ont été transportés à l'aide d'un véhicule, et 3 000 € en cas de récidive.

Une délibération votée par la municipalité lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021 prévoit par ailleurs des frais d'enlèvement forfaitaires de 350€.



Certains pratiquent encore l'abandon d'ordures malgré tous les services de collecte ou d'enlèvement des déchets mis en place par la collectivité. En effet, le 12 avril dernier, 6 sacs jaunes ont été abandonnés dans l'abribus à

hauteur du village de La Véronnière. Une procédure déposée auprès des autorités compétentes est en cours. La municipalité compte sur chacune et chacun de faire preuve de civisme et d'être fier de vivre dans une commune propre.

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEU

La COMPA va organiser une collecte de pneus pour les particuliers du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2021 sur la déchèterie du secteur de LIGNÉ.

Vous avez la possibilité d'accéder à cette collecte si vous le souhaitez pour y déposer les catégories de pneus suivantes : Les pneus des véhicules automobiles et les pneus des véhicules 2 roues des particuliers (motos, scooters, trials, cross, enduros...).

Conditions d'acceptation en déchèterie : sans jantes ; exempts de tous corps étrangers : gravats, terre, métaux et eau ; non souillés : huile, peinture.

Seront refusés : les pneus avec jantes, les pneus des véhicules légers provenant des professionnels, les pneus de vélos, les pneus des poids lourds, les pneus de génie civil, les pneus agraires, les pneus d'ensilage (il est rappelé que les pneus usagés issus de l'ensilage sont de la responsabilité des agriculteurs).



Crédit photo : COMPA



Dans les associations ...

LES COTEAUX DE LA ROCHE

Les Coteaux de La Roche organisent une vente à emporter en partenariat avec L'Orpin :

- Moules Frites**
+ Fromage et Dessert : 14€
- Saucisse Frites**
+ Fromage et Dessert : 11€

Sur réservation avant le 26 juin.
Renseignements : 07.76.23.59.66
coteauxdelaroche44@gmail.com



LES COTEAUX DE LA ROCHE



MATINÉE DÉCOUVERTE DU FOOTBALL

Samedi 12 juin de 10h30 à 11h45
à Pouillé-Les-Coteaux
Ouvert aux enfants de 5 à 10 ans
Renseignements :
Yoann Mortier 06.10.86.49.54

APEL

Dernière action de l'année menée par l'école Sainte Marie, pour financer la sortie scolaire au parc de Branféré le 29 juin prochain, les membres de l'APEL vous proposent une **VENTE DE SAUCISSONS**, avec la collaboration d'« **AU COCHON SANS FRONTIERE** »



Bon de commande et règlement à déposer AVANT LE 11/06/2021, dans la boîte aux lettres de l'école Sainte Marie, rue des Marronniers. Un accusé de réception vous sera transmis par mail avec la date et le lieu de livraison.

Renseignements :
apel.sainte.marie.lrb@gmail.com
06.37.75.66.01

